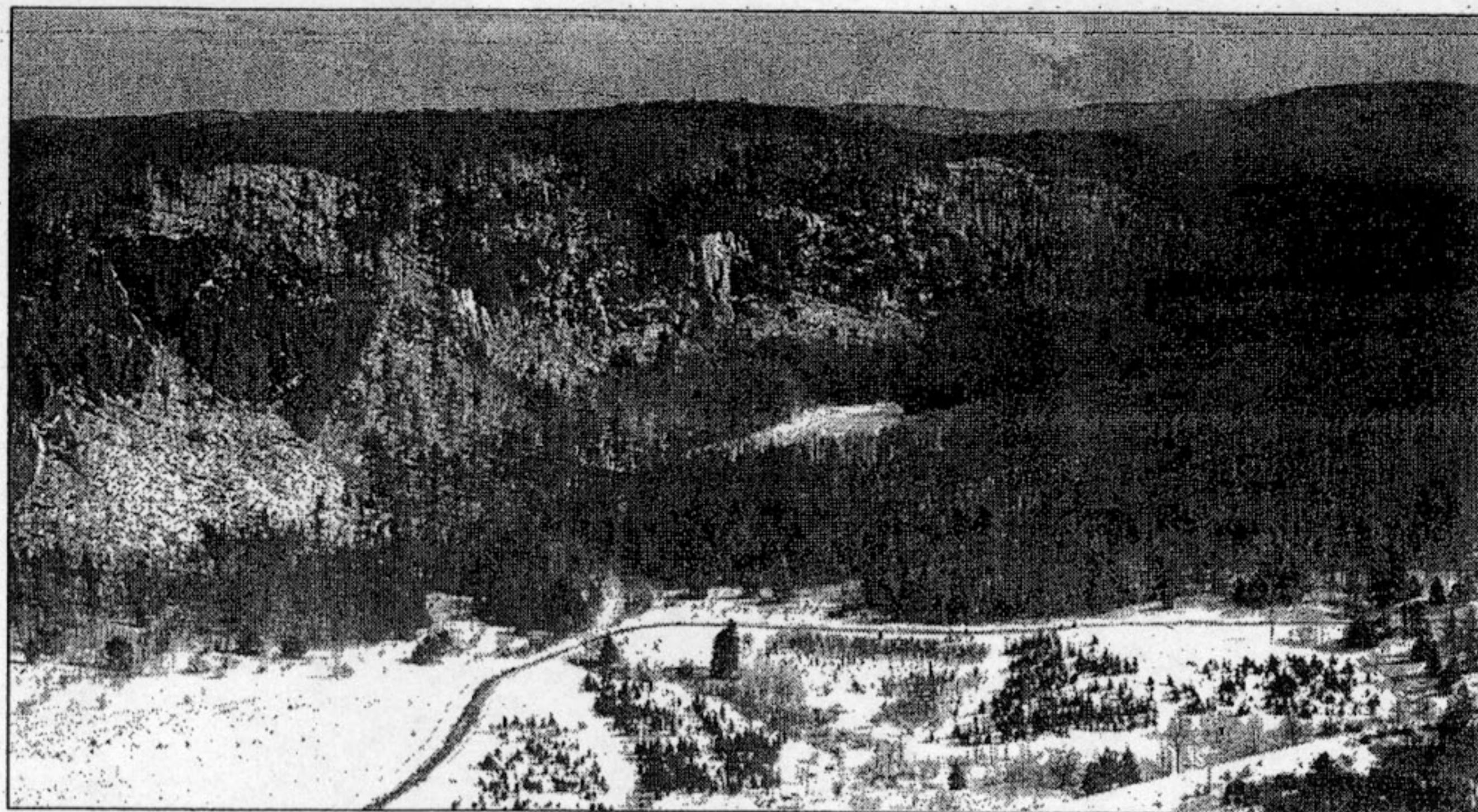


Les falaises de Prévost ont jusqu'ici été préservées. Le ministère de l'Environnement les a classées comme faisant partie du patrimoine naturel du Québec.



Le ministère de l'Environnement a les falaises de Prévost à l'œil

Par **VOLANDE BRASSET**

En quittant Saint-Jérôme vers le nord, les panneaux publicitaires le long de l'autoroute disparaissent et les premières montagnes des Laurentides se profilent à l'horizon. Ce sont les falaises de Prévost, situées en majeure partie dans Piedmont, protégées miraculeusement de la pollution visuelle et du développement résidentiel.

Ce sont ces falaises et les terrains environnants que le ministère de l'Environnement veut encadrer en y appliquant l'article 19 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Une mesure qui obligerait les propriétaires à soumettre au ministère tout projet de développement du secteur.

Une mesure que contestent toutefois, devant les tribunaux, les Centres de jeunesse Batshaw (E.R.S.), propriétaires du terrain en question. Ceux-ci prétendent que l'article 19 réduit de façon importante la valeur de leurs terrains.

Les Centres ont l'appui de la municipalité de Piedmont dans leur bataille. Le maire Maurice Charbonneau déplore que les fonctionnaires du ministère de l'Environnement aient décidé de l'application de l'article 19 sans même consulter ni en informer les autorités municipales. M. Charbonneau estime de plus que la réglementation municipale protège déjà les falaises où tout projet de développement y est interdit.

Parc d'amusement

C'est à la demande du Comité de protection des

falaises, composé de citoyens de Prévost et de Piedmont et de la Société de la Faune et des Parcs que l'ordonnance a été émise.

L'inquiétude a été causée par les intentions de Piedmont de modifier le zonage du secteur pour y prévoir un parc d'amusement (celui que Mont Saint-Sauveur veut implanter aux glissades d'eau). Projet qui a été retiré devant le tollé soulevé chez la population.

On sait aussi que les Centres jeunesse ont, sur papier, un projet de golf au pied des falaises ainsi qu'un développement résidentiel. «Ça fait 25 ans qu'on en parle et il n'y a aucun développement dans le dossier», de dire M. Charbonneau.

Les falaises de Prévost constituent un endroit merveilleux, refuge d'une vingtaine de variété de rapaces, un endroit unique où les alpinistes s'en donnent à cœur joie sur ses parois rocheuses. Les protecteurs des falaises voudraient en faire un parc pour la collectivité.

Le ministère de l'Environnement est lui aussi soucieux de protéger le secteur. L'application de l'article 19 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel en est un bel exemple. Adopté depuis moins d'un an, c'est la deuxième fois seulement qu'il est utilisé. La première fois, c'était pour protéger une variété rare de fougères où l'on voulait y agrandir un site d'enfouissement à Saint-Athanase en Montérégie.

Soulignons enfin qu'il y a aussi des activités autorisées dans le secteur des falaises. On y fait entre autres de la coupe forestière et la culture des sapins de Noël.